

INFORMATIONS de la MAIRIE



Groupes consultatifs : inscrivez-vous !

Le conseil municipal ouvre deux groupes consultatifs aux extérieurs (candidatures à soumettre avant mi-janvier) :

- Groupe de travail **Chemin ruraux** : amélioration de la continuité des chemins pédestres par l'identification et recensement des sentiers
- Groupe de travail **Sécurisation de la voirie et développement des modes doux** : identification des points sensibles, réflexions et projets pour la sécurisation et le partage de la voirie



Le Maire et l'équipe municipale sont désolés de devoir annuler une nouvelle fois les vœux de fin d'année.

La situation sanitaire ne nous permettant pas d'organiser cette traditionnelle cérémonie des vœux, ceux-ci seront relatés sur les supports classiques.

Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année.



Aide aux devoirs

Pensez à retourner le questionnaire (verso de la feuille reçue à l'école) avant les vacances de Noël 2021 pour un démarrage le lundi 10/01/2022 à 16h45 à la mairie.

Récupérez la feuille en mairie ou sur internet si besoin (l'aide aux devoirs s'adresse dans un premier temps aux classes de CM1-CM2)

Conseil municipal des enfants

Présentation du projet aux Réaumontois du cycle 3 (CM1-CM2-6ème) et à leurs parents le **samedi 15/01/2022 de 10h à 12h** dans la salle du conseil de la mairie.

Inauguration de la nouvelle chaufferie

L'ensemble du conseil municipal a le plaisir de vous convier à l'inauguration de la nouvelle chaufferie de la commune de Réaumont le **samedi 05 février à 11h00**. Un verre de l'amitié conclura cet évènement – sous réserve des conditions sanitaires.

Des guirlandes de Noël qui nous viennent d'Asie...

Avec la chute des feuilles, elles deviennent bien visibles à la cime des arbres ... Mais non, ce ne sont pas des guirlandes de Noël, mais des nids de frelons asiatiques !



Vous en verrez un à la cime d'un arbre, en venant de Réaumont et à gauche du pont SNCF du Bœuf, juste en commençant la descente vers la Fures... De l'insecticide a depuis été projeté sur ce nid avec des boules de Paintball. Si vous repérez un nid, pour son traitement, signaler le sur www.frelonsasiatiques.fr

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

Toute personne de nationalité française doit se faire recenser à la mairie de son domicile **entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant**.

Les pièces à fournir sont : le livret de famille, une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Cette démarche est **obligatoire** et nécessaire pour permettre l'inscription à la plupart des examens (baccalauréat, BEP, CAP ...) ou à l'examen du permis de conduire, par exemple.

Déchèterie : Horaires hiver

En hiver, la déchèterie de Rives fonctionne les :

- Lun., Mer. : fermé
- Mar., Jeu., Vend. : 13h30 - 17h
- Sam. : 9h - 12h / 13h30 - 17h
- Dim. et jours fériés : fermé



INFORMATIONS de la MAIRIE

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme



A partir du 1er janvier 2022, la commune met à votre disposition un service pour vous permettre de déposer vos dossiers d'urbanisme (permis de construire ou de démolir, déclaration préalable ou certificat d'urbanisme) en ligne, de manière sécurisée et gratuite. Ce service sera donc accessible à tout moment via le site <https://ads.paysvoironnais.com/guichet-unique>.

Cela vous permettra donc un gain de temps et d'argent : plus besoin de se déplacer et d'imprimer en de multiples exemplaires car l'ensemble de la démarche sera dématérialisée. Une plaquette expliquant la dématérialisation est disponible sur le site internet de la mairie. Le dépôt en ligne de vos dossiers d'urbanisme est un nouveau service offert mais n'est pas une obligation, il sera toujours possible de déposer vos demandes papier en mairie.

Avis aux concessionnaires situés le long du mur Ouest de l'ancien cimetière

Dans le cadre du projet de rénovation du mur d'enceinte Ouest de l'ancien cimetière, nous demandons à tous les concessionnaires ou ayants-droits des concessions situées le long de ce mur de l'ancien cimetière de prendre contact **RAPIDEMENT** avec le secrétariat de mairie.

Les personnes ayant déjà effectué la mise à jour des données de leur concession ne sont pas concernées par le présent avis.



Illuminations de Noël du village, un grand succès !



Mercredi 8 décembre au soir, en présence de P. Morel, maire de Réaumont, et de J. Stevant, maire de Rives, Vice Président en charge du commerce et de l'artisanat du Pays Voironnais, **dont la commission a octroyé une aide pour l'achat des nouvelles illuminations**, une bonne cinquantaine de personnes, parents comme enfants, ont pu assister au centre village à l'éclairage des guirlandes pour fêter Noël.

M. André Perrin et ses 3 lamas ont enchanté les petits, tout comme Loïc et son immanquable habit de dinosaure ! Pendant que les enfants déposaient leurs lettres au Père Noël dans la superbe boîte confectionnée par M. Ravachol, leurs parents dégustaient un verre de vin chaud et essayaient de gagner un des 3 paniers garnis (de produits locaux) offerts par la mairie.

Une belle ambiance favorisée par une longue accalmie du temps !

